

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 44
Absent.e.s 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-09-08-PSE : Annexe à la convention bucco-dentaire entre le Conseil Départemental du 94 et la Ville

SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **trrente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET**, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.212-29,

VU la nouvelle convention type qui fixe l'engagement des communes et du Département dans le cadre de la continuité du programme 2019-2021, entre le Conseil Départemental, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne et la Ville de Fontenay-sous-Bois, ainsi que le projet d'annexe 2020/2021 relatif à cette convention

CONSIDERANT que le programme de prévention bucco-dentaire de la Ville a pour objectifs :

- de soutenir et renforcer l'impact de l'examen bucco-dentaire par des animations adaptées à chaque niveau de classe, de la Petite Section au CM2
- de faire diminuer le taux de carie en aidant les jeunes Fontenaysien.ne.s et leur famille à adopter un comportement favorable à la santé bucco-dentaire
- d'apporter une attention privilégiée aux populations à risques carieux élevés par un suivi personnalisé

CONSIDERANT qu'il se déroule selon trois axes :

1. La prévention primaire : « agir avant l'apparition de la carie » qui se traduit par :
 - La sensibilisation au brossage en crèche et information aux familles,
 - Le relais de l'information « MT' DENTS » (programme national),
 - Une évaluation du brossage en Grande Section de maternelle (écoles identifiées dans le contrat de ville
 - Une Education à la santé adaptée à chaque âge
2. La prévention secondaire : « constater l'existence de caries et inciter aux soins » par un dépistage des enfants de Petite Section maternelles et des CM2 (écoles identifiées dans le contrat de ville) de tous les CE1 de la ville, hors veille sanitaire, ainsi que le suivi des avis remis aux familles .
3. La prévention tertiaire : « permettre aux enfants à risque carieux élevé et à leurs familles d'éviter durablement la carie » par :
 - L'accueil, l'information et l'orientation des familles en difficulté pour le recours aux soins
 - Le suivi individuel et personnalisé des enfants
 - Un dépistage de contrôle annuel

CONSIDERANT que la municipalité, grâce à cette convention, perçoit une subvention de :

Ecoles REP : 1,80 euros par enfant de Grande Section maternelle et des classes de CP et CM1

Ecoles non REP : 1,30 euros par enfant de Grande Section maternelle et des classes de CP et CM1 dans le cadre du programme départemental, soit un montant total de **2 295 euros inscrit au budget 2021.**

Délibération n°2021-09-08-PSE

Annexe à la convention bucco-dentaire entre le Conseil Départemental du 94 et la Ville

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article unique : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer l'annexe 2020/2021 à la convention de partenariat en matière de prévention bucco-dentaire avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le - 4 OCT. 2021
Publication
le - 4 OCT. 2021
Notification
le - 4 OCT. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



A blue circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Forest, Val de Marne, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.



A blue circular official stamp of the Mayor of Fontenay-sous-Forest, Val de Marne, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.